

PROCÈS - VERBAL

Procès-verbal de la première rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2015, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, le 10 février 2015 à 19 h.

Sont présents : M. François Béland – Citoyen
M. Jacques Groleau – Citoyen
M. Jean-Yves Guimond – Collecte Pro
M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès
M. Claude Boulanger – MRC Maskinongé
M. Réal Pellerin – Citoyen
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

Invité : Mme Sylvie Gamache – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Stéphane Comtois – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Abdoulaye Diallo – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Mme Stéphanie Pratte – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Est absent : M. Pierre Milette – Citoyen

*Note au lecteur : les encadrés indiquent qu'une ou des actions doivent être réalisées.

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Robert Landry mentionne que le président du comité, M. Jean-Yves Guimond, a démissionné de son poste de président et qu'il présidera la rencontre jusqu'à ce qu'un nouveau président soit élu. Formant quorum, M. Landry souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Landry fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Pellerin et appuyé par M. Jacques Groleau d'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 mars 2014;*
- 4. Suivi du procès-verbal du 4 mars 2014;*

5. *Présidence du Comité de vigilance :*
6. *Rôle et fonctionnement d'un comité de vigilance de lieu d'enfouissement technique (MDDELCC);*
7. *Révision des statuts et règles de fonctionnement du Comité de vigilance :*
 - *fréquence des rencontres;*
 - *procédure pour la visite du site;*
 - *ordre du jour type;*
 - *etc.;*
8. *Demande de documents;*
9. *Suivi du dossier des odeurs;*
10. *Suivi du projet d'optimisation des cellules d'enfouissement du site de Saint-Étienne-des-Grès;*
11. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
12. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
13. *Varia;*
14. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
15. *Levée de la réunion.*

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 4 MARS 2014

M. Landry invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 4 mars 2014 et à lui faire part de leurs commentaires.

Il est proposé par M. Claude Boulanger et appuyé par M. Jean-Yves Guimond d'adopter le procès-verbal du 4 mars 2014.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2014

a. M. Pellerin s'informe si la demande faite par M. Milette au point 5 concernant la remise d'une copie de tous les certificats d'autorisation du lieu d'enfouissement aux membres du Comité de vigilance a été réalisée. M. Pépin mentionne qu'il a une copie de tous les certificats demandés entre les mains. Il est convenu que les copies des certificats d'autorisation soient déposées sur l'extranet de la RGMRM dont tous les membres auront accès.

b. M. Pellerin s'informe si la demande de M. Guimond au point 7 concernant la remise de la répartition du tonnage de matières résiduelles entre le secteur résidentiel et commercial de la région et de l'extérieur de la région a été réalisée. M. Pépin mentionne que la répartition sera déposée sur l'extranet de la RGMRM.

c. M. Pellerin s'informe si la demande de M. Guimond concernant la remise du rapport annuel de la RGMRM pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès aux membres du Comité de vigilance a été réalisée. M. Pépin mentionne que les rapports annuels 2012 et 2013 ont été déposés sur l'extranet de la RGMRM. Pour ce qui est du rapport annuel de 2014, il sera disponible que vers la fin du mois avril.

5. PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VIGILANCE

- a. M. Landry rappelle que M. Jean-Yves Guimond a démissionné du poste de président du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès. M. Landry remercie M. Guimond d'avoir occupé le poste de président du Comité de vigilance toutes ces années.
- b. M. Landry mentionne qu'il faut donc élire un nouveau président pour le Comité de vigilance.
- c. M. Patrick Simard agira à titre de président et secrétaire d'élection.

M. Réal Pellerin propose M. François Béland au poste de président;
M. Robert Landry propose M. Jacques Groleau au poste de président.

M. Béland refuse sa mise en candidature et M. Groleau accepte sa mise en candidature.
M. Jacques Groleau est donc élu, par acclamation, président du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

6. RÔLE ET FONCTIONNEMENT D'UN COMITÉ DE VIGILANCE DE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (MDDELCC)

- a. M. Abdoulaye Diallo et Mme Stéphanie Pratte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, présentent aux membres du comité de vigilance le rôle et le fonctionnement du comité de vigilance, tel que décrit dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) et les notes explicatives qui l'accompagnent.

| |
|---|
| b. Le document PowerPoint utilisé lors de cette présentation sera envoyé par courriel à tous les membres du Comité de vigilance. Les notes explicatives du REIMR seront aussi envoyées aux membres. |
|---|

7. RÉVISION DES STATUTS ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE VIGILANCE

- a. M. Robert Landry mentionne qu'il a regardé le fonctionnement d'autres comités de vigilance du Québec et que les règles de fonctionnement du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès mériteraient d'être révisées.
- b. M. Landry mentionne, entre autres, que le nombre de rencontres du comité n'est pas suffisant pour accomplir les tâches qui lui sont demandées. Il est convenu que le Comité de vigilance se rencontre un minimum de quatre (4) fois par année.
- c. M. Landry mentionne qu'il serait également intéressant d'avoir un ordre du jour type. Après discussion, il a été convenu que les points suivants soient à l'ordre du jour de chaque rencontre : avis d'infraction, plaintes odeurs et bruits, et relevés d'arpenteur.
- d. Une règle sur la convocation des rencontres du comité devrait être ajoutée. Il est convenu qu'une rencontre du comité peut être convoquée lorsque la majorité (50 % + 1) des membres du comité en fait la demande par écrit au secrétaire.
- e. M. Pellerin demande au secrétaire de numéroter les résolutions dans les procès-verbaux et de trouver une façon d'identifier les différents paragraphes dans ce même document pour qu'on puisse s'y référer

plus facilement dans les discussions. On lui demande également de trouver une façon de faire ressortir du texte les points qui demandent à ce que des actions soient réalisées.

f. Une règle décrivant la procédure à suivre pour une visite du lieu d'enfouissement par les membres du comité devrait aussi être ajoutée. Il est convenu qu'un membre qui veut faire une visite du lieu d'enfouissement doit en faire la demande par écrit auprès du président du comité, ou en son absence, auprès du secrétaire au moins 24 heures à l'avance. Les visites sont possibles durant les heures normales d'opération du site, soit du lundi au vendredi (jours ouvrables) entre 8 h et 17 h.

g. Puisque l'on constate que les statuts et règles de fonctionnement mériteraient une révision en profondeur, il est convenu de créer un comité de travail qui préparera une proposition de nouveaux statuts et règles de fonctionnement pour le comité de vigilance de Saint-Étienne-des-Grès. Le comité de travail sur la mise à jour des statuts et règles de fonctionnement est composé de : M. Jacques Groleau, M. Réal Pellerin, M. Daniel Pépin et M. Jean-Yves Guimond.

8. DEMANDE DE DOCUMENTS

a. Le secrétaire, M. Patrick Simard, mentionne qu'il a transmis à la RGMRM pour le comité de vigilance une demande de plusieurs documents : rapport annuel du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès produit au MDDELCC pour 2012 et 2013, tous les certificats d'autorisation concernant les cellules 1 et 2 (depuis le tout début), le certificat d'autorisation qui fixe la hauteur des cellules d'enfouissement actuelles, les rapports d'inspection du MDDELCC pour 2013 et 2014.

b. M. Daniel Pépin mentionne que les rapports annuels 2012 et 2013 ont été déposés sur l'extranet de la RGMRM et que tous les certificats d'autorisation seront numérisés et déposés au même endroit.

c. Pour ce qui est des rapports d'inspection, M. Pépin mentionne que ces documents ne sont pas remis à la RGMRM. Si le Comité de vigilance désire obtenir ces documents, il devra en faire la demande au MDDELCC en passant par la Loi d'accès à l'information. M. Groleau fera une demande au MDDELCC pour obtenir une copie des rapports d'inspection de 2013 et 2014.

d. M. Jean-Yves Guimond demande à ce que les données du projet-pilote de compostage réalisé récemment par la RGMRM soient aussi déposées sur l'extranet.

e. M. Réal Pellerin demande à ce que les avis d'infraction émis par le MDDELCC de 2012 à 2014 soient mis sur l'extranet.

f. M. Daniel Pépin vérifiera auprès du greffier de la RGMRM pour savoir quels sont les documents qui peuvent être mis sur l'extranet.

g. Dans un souci d'efficacité, il est convenu que les demandes des membres pour des documents soient acheminées au président du comité. Celui-ci se chargera de les transmettre à la RGMRM.

9. SUIVI DU DOSSIER DES ODEURS

M. Stéphane Comtois mentionne que la RGMRM a reçu 3 plaintes pour des odeurs en janvier 2015.

- rue des Terrasses
- rue des Seigneurs, constat de la RGMRM : rien
- rue Paquette, constat de la RGMRM : odeur de biogaz

Il est convenu, pour les futures rencontres, d'avoir la date, l'heure et les actions prises par la RGMRM pour chacune des plaintes.

10. SUIVI DU PROJET D'OPTIMISATION DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT DU SITE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

a. M. Pépin mentionne que la RGMRM a rencontré récemment deux firmes, Terrapex et Inspecsol, pour faire réaliser une étude sur la stabilité du sol en bordure du chemin de fer. Suite aux résultats de cette étude, la RGMRM pourra statuer sur les orientations de ce projet.

b. M. François Béland demande s'il est possible d'obtenir les dernières mesures effectuées par l'arpenteur sur la hauteur des cellules. M. Comtois vérifiera si on retrouve ces données dans le rapport annuel.

11. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

a. M. Pépin mentionne qu'en 2013, 233 069 tonnes de matières ont été enfouies à St-Étienne-des-Grès (incluant les matières transférées du site de Champlain). En 2014, c'est 211 417 tonnes qui ont été enfouies.

b. M. Pépin mentionne que la répartition mensuelle des matières résiduelles qui ont été enfouies en 2014 sera déposée dans l'extranet de la RGMRM.

12. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Pépin mentionne que le rapport annuel pour 2014 n'est pas terminé. Il sera disponible en mai. Il pourra être présenté lors d'une prochaine rencontre.

13. VARIA

13.1 Site Internet

M. Landry mentionne qu'il a constaté que différents comités de vigilance du Québec avaient leur propre site Internet. Il remet aux membres un imprimé des sites Internet des comités de vigilance des lieux d'enfouissement de Sainte-Sophie et de Saint-Nicéphore. Puisque l'exploitant n'a pas l'obligation légale de défrayer les coûts reliés à la mise en place et à l'opération d'un site Internet, il mentionne qu'il aimerait que le comité de vigilance en fasse la demande à la RGMRM.

(CV-STEDG-10-02-15-I)

Il est proposé par M. Robert Landry et appuyé par M. Jacques Groleau de demander à la RGMRM de créer et de gérer un site Internet pour le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

13.2 Recouvrement final des cellules d'enfouissement

a. M. Pellerin mentionne que l'article 50 du REIMR stipule que lorsque les opérations d'enfouissement sont terminées pour une zone de dépôt, ces zones doivent faire l'objet d'un recouvrement final dès que les conditions climatiques le permettent.

b. M. Pellerin et Groleau soulignent que lors d'une visite du lieu d'enfouissement en 2014, ils ont constaté que les opérations d'enfouissement étaient terminées depuis 3 ans pour la cellule #1, et depuis 1,5 an pour le tiers de la cellule #3 et que le recouvrement final n'était toujours pas réalisé.

c. M. Jacques Groleau communiquera avec M. Abdoulaye Diallo du MDDELCC pour l'informer de ce constat.

13.3 Recouvrement journalier

M. Réal Pellerin demande si le recouvrement journalier est inclus dans le tonnage total reçu au lieu d'enfouissement. M. Stéphane Comtois mentionne que le recouvrement journalier est comptabilisé dans le tonnage total du lieu d'enfouissement.

13.4 Assemblée générale du Comité de vigilance

Le secrétaire, M. Patrick Simard, mentionne que le mandat des membres du Comité de vigilance (4 ans) vient à échéance en novembre 2015. Une rencontre publique pour la nomination des représentants des différents groupes sera donc organisée à l'automne 2015.

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Groleau mentionne que la prochaine rencontre aura lieu au début du mois de mai 2015. Un mois avant la rencontre, le secrétaire enverra un sondage pour identifier une date.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 12^{ÈME} JOUR DE MAI 2015



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
technique de Saint-Étienne-des-Grès